

CONDITIONS DE VENTE



Ces conditions de vente régissent les ventes de séjours au Camping Municipal Les Sablères, ci-après l'exploitant, et sont valables au moment où le contrat de location est signé. Chaque client reconnaît avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

CONTRAT DE LOCATION : Le contrat de location est nominatif et ne peut en aucun cas être cédé ou loué. Les noms de toutes les personnes participant au séjour doivent être précisés. Si le contrat de location est accepté, il le sera uniquement pour les personnes inscrites. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, l'exploitant se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux clients se présentant avec un nombre de personnes supérieur à la capacité de l'emplacement ou de l'hébergement locatif. Toute occupation constatée sans formalité entraînera la facturation d'une indemnité de séjour au moins égale au nombre de visiteurs et l'expulsion immédiate.

CONDITIONS DE RÉSERVATION : La réservation ne devient effective qu'avec l'accord de l'exploitant, soit après réception de l'acompte et du contrat de location, dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

À la réception du contrat de location signé et de l'acompte, l'exploitant enverra au client, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation à présenter le jour de l'arrivée. Toute option non confirmée dans le délai de 15 jours est automatiquement annulée, sans préavis.

L'exploitant se réserve le droit de changer le client d'emplacement ou de location afin de faciliter la gestion des plannings des réservations, en cas de force majeure ou d'indisponibilité temporaire.

MODE DE PAIEMENT : Sont acceptés l'espèce, le transfert bancaire, la carte bancaire, le paiement sécurisé sur Internet par carte bancaire, le chèque et le chèque-vacances.

Le transfert bancaire (les frais bancaires sont à la charge du client) est à faire sur l'IBAN : FR76 1007 1400 0000 0020 0018 659 et BIC : TRPUFRP1.

Les cartes bancaires autorisées sont Visa et Mastercard, le paiement sans contact est possible.

Le chèque vacances est à compléter avec les coordonnées du client. Le chèque doit être libellé à l'ordre du Régisseur Camping Municipal.

Le débiteur du chèque ou du chèque vacances doit être un des participants au séjour dans le camping.

CONDITIONS DE PAIEMENT : Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. Le montant de la taxe de séjour n'est pas inclus dans le prix du séjour.

Un acompte de 20 % du montant du séjour majoré des frais de dossier doit être versé lors de la réservation. Le solde du séjour et la taxe de séjour sont à régler à l'arrivée. Pour les séjours de passage, le paiement est à régler la veille du départ au plus tard.

EMPLACEMENT RÉSIDENTIEL : La période de séjour des résidentiels s'étend de l'ouverture à la fermeture du camping. Le tarif de ces emplacements peut être réajusté chaque année, selon l'index des prix à la consommation, plus augmentation de la taxe de séjour et autres charges. La redevance est payable selon l'échéancier choisi lors de la réservation. Le contrat peut être renouvelable, il doit faire l'objet d'une reconduction expresse pour l'année suivante avant le dernier jour d'ouverture du camping. Tout retard dans le paiement ou manquement au règlement intérieur entraînera le non renouvellement du contrat pour l'année suivante. Ce contrat est nominatif, il ne peut être cédé.

ARRIVÉE ET DÉPART EMBLEMES : Les emplacements réservés sont disponibles à partir de 15h et jusqu'à 18h le jour de l'arrivée et devront être libérés avant 12h le jour du départ. Les réservations sont acceptées, en priorité, pour un séjour minimum d'une semaine en haute saison. Les réservations en ligne pour moins de sept jours seront possibles à partir du 15 juin. Les jours d'arrivée et de départ sont libres.

L'emplacement de base comprend : 2 personnes, 1 camping-car ou 1 caravane et une voiture ou 1 tente et une voiture / moto. Une tente par personne supplémentaire est autorisée. Toute personne supplémentaire génère un supplément tarifaire. Tout autre véhicule peut être accepté avec un supplément tarifaire. Les tentes seules ne sont pas autorisées sur les emplacements Grand Confort.

Les emplacements sont équipés d'une borne électrique avec prise européenne, prévoir un adaptateur et une rallonge de 25 mètres.

En moyenne et haute saison, l'électricité sera automatiquement facturée sur les emplacements.

Le nombre d'occupants prévu par emplacement est de 4 personnes de plus de 13 ans.

ARRIVÉE ET DÉPART LOCATIONS : Les locations réservées sont disponibles à partir de 15h jusqu'à 18h le jour de l'arrivée et devront être libérées avant 10h le jour du départ. Les réservations sont acceptées par semaine en haute saison, avec le jour d'arrivée le samedi. En dehors de cette période, les réservations se font pour au minimum 2 nuits et le jour d'arrivée est libre. En prenant possession de la location, le client doit contrôler l'exactitude de l'inventaire donné par le bureau d'accueil à l'arrivée et signaler toute anomalie dans les 24h. Aucune réclamation formulée ultérieurement ne pourra être prise en compte.

Les draps ne sont pas inclus dans le tarif de la location.

Une caution est demandée le jour de l'arrivée pour couvrir les éventuels dégâts dans l'hébergement et les frais de nettoyage en fin de location. Elle sera rendue le jour du départ, pendant les heures d'ouverture du bureau d'accueil, après un état des lieux. La location devra donc être rendue en état de parfaite propreté. Dans le cas contraire, la caution de ménage sera retenue. Tout problème dans les locations (salissures et poils d'animaux sur la literie) fera l'objet d'une facturation au même titre que le ménage non effectué.

Tout objet cassé, perdu ou endommagé au cours du séjour sera facturé.

Le jour du départ, la location doit être libérée entre 8h (7h en haute saison) et 10h. Au plus tard le lendemain de l'arrivée, le client doit prendre rendez-vous au bureau d'accueil pour planifier l'état des lieux de départ qui s'effectue entre 8h et 10h (sous réserve des horaires disponibles planifiés).

Le nombre d'occupants prévu est de 4 à 6 personnes selon le type d'hébergement.

ARRIVÉE ET DÉPART : Toute arrivée tardive doit être impérativement signalée avant 18h le jour de l'arrivée prévu. Si l'emplacement ou la location n'est pas occupé par le client 12h après la date prévue et que le retard n'a pas été signalé par écrit (courrier, email, fax), l'exploitant disposera de la place et les versements effectués resteront acquis. Tout séjour est dû en fonction des dates figurant sur la confirmation de réservation.

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, volontaire ou par décision de l'exploitant pour non respect du règlement intérieur, aucun remboursement ni aucune réduction ne seront effectués. Toute demande de prolongation de séjour doit être formulée 24h au moins avant la date de départ prévue et sera satisfaite en fonction des disponibilités. Passé ce délai, une nuit supplémentaire sera facturée au client. Pour tout départ retardé, il sera facturé une nuit supplémentaire (après 10h en location et après 12h en emplacement).

MODIFICATIONS : Toute modification du contrat de location, entre le moment de la réservation et jour de l'arrivée, devra impérativement être signalée par écrit à l'exploitant et au moins 1 mois avant pour toute modification de date. Les modifications demandées seront effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité dans le camping.

DÉLAI DE RETRACTATION : Conformément au code de la consommation, l'ensemble des services et prestations proposé par le camping n'est pas soumis au droit de rétractation. Les conditions d'annulation et de remboursement sont exclusivement celles citées ci-dessous.

ANNULATION : Toute annulation doit être faite par écrit accompagnée d'un justificatif, au plus tard 3 jours après les événements entraînant l'annulation. Si le client annule 30 jours avant le début du séjour, l'acompte sera remboursé sinon l'acompte reste acquis à l'exploitant. Dans tous les cas, les frais de dossier ne sont pas remboursés. Pour toute annulation provenant de la part de l'exploitant, sauf cas de force majeure ou faute du client, le règlement sera remboursé intégralement. Cependant, cette annulation ne pourra, en aucun cas, donner lieu au versement de dommages et intérêts.

REMBOURSEMENT : L'exploitant remboursera le coût du séjour non effectué en cas d'accident, maladie, décès concernant le client, son conjoint, ses enfants ou en cas d'incendie, explosion, cambriolage entraînant des dommages importants au domicile du client ou en cas de modification des dates de congés par l'employeur. Un justificatif officiel devra être fourni.

DOMMAGES : Il appartient au client de s'assurer. L'exploitant décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, catastrophes naturelles et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui équipent les locations ou les bâtiments collectifs du camping, engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Malgré le soin apporté dans l'entretien et l'élagage des arbres, l'exploitant ne peut être tenu responsable des événements naturels tels que chute de pommes de pins ou chute de branches.

DROIT À L'IMAGE : L'exploitant se réserve la possibilité d'utiliser tout support photographique où le client pourrait apparaître en vue de ses publications. Le client accepte l'utilisation qui pourrait en être faite, notamment sur des supports de communication externe et renonce à toute rétribution ou dédommagement.

RÉSERVATION POUR L'ANNÉE SUIVANTE : Si vous êtes satisfait de votre séjour, vous pouvez faire une réservation pour l'année suivante. Le numéro d'emplacement ou de location ainsi que le jour d'arrivée et de départ seront identiques à ceux du séjour actuel. Vous recevrez en décembre un courrier pour valider votre réservation avant le 20 janvier suivant. Si vous souhaitez faire des modifications sur votre séjour, elles seront traitées en priorité et acceptées dans la mesure du possible.

RÉCLAMATION : Toute réclamation concernant des prestations non conformes au règlement intérieur ou aux conditions de vente du camping peut être formulée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'exploitant.

MÉDIATION : Conformément au code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS.

Voie postale : MEDICYS - 73 boulevard de Clichy - 75009 Paris; voie électronique : www.medicys.fr

JURIDICTION : Toute réservation implique obligatoirement le respect du règlement intérieur du camping et l'acceptation des conditions générales de vente énumérées ci-dessus. En cas de litige, seuls les tribunaux des Landes sont compétents.

Cher client, le Camping Municipal Les Sablères vous remercie de votre confiance et vous souhaite de passer un agréable séjour.

Avril 2019